



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

## ÉTAT DES RISQUES RÉGLMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 15 mars 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

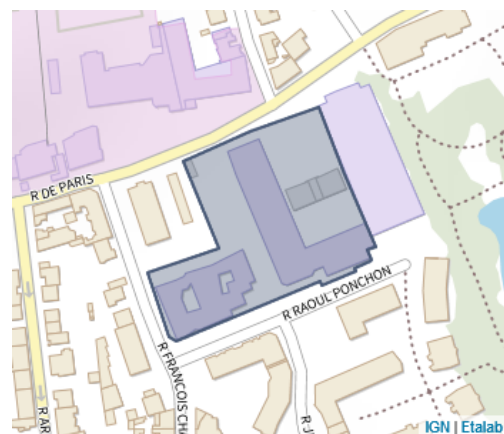
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

### PARCELLE(S)

**35000 RENNES**

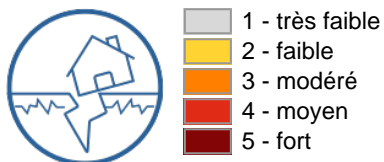
Code parcelle :  
**000-BN-973**



Parcelle(s) : 000-BN-973, 35000 RENNES

# RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

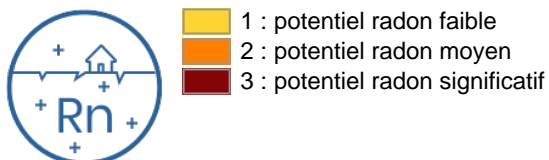
## SISMICITÉ : 2/5



Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



## RADON : 3/3



Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte. Ce gaz est présent partout dans les sols et il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.



## RECOMMANDATIONS

### Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture..

Si votre bien est concerné par une obligation de travaux, vous pouvez bénéficier d'une aide de l'État, dans le cadre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale des territoires (DDT) de votre département ou votre Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), si vous êtes en Outre-mer.

Pour se préparer et connaître les bons réflexes en cas de survenance du risque, consulter le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) auprès de votre commune.

### Sismicité

Pour certains bâtiments de taille importante ou sensibles, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction. Un guide interactif est proposé sur le site Plan Séisme pour identifier précisément les dispositions à prendre en compte selon votre localisation, votre type d'habitat ou votre projet. Il est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.planseisme.fr/-Didacticiel-.html>

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme, vous pouvez consulter le site :

<https://www.gouvernement.fr/risques/seisme>

### Radon

Le bien est situé dans une zone à potentiel radon significatif. En plus des bonnes pratiques de qualité de l'air (aérer quotidiennement le logement par ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour, ne pas obstruer les systèmes de ventilation), il est donc fortement recommandé de procéder au mesurage du radon dans le bien afin de s'assurer que sa concentration est inférieure au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et idéalement la plus basse raisonnablement possible. Il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment pour réaliser un diagnostic de la situation et vous aider à choisir les solutions les plus adaptées selon le type de logement et la mesure. Ces solutions peuvent être mises en oeuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, vous devrez réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

## AUTRES INFORMATIONS

### POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

### RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

### RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

### BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

## SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPRi BV Vilaine région rennaise a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 28/09/2001

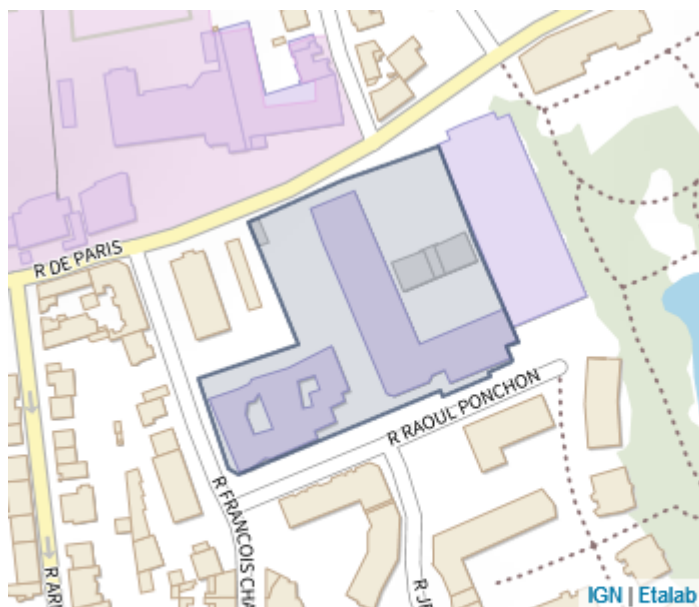
Date d'approbation : 10/12/2007

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.



### ARGILE : 1/3



- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition faible : La survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Il est conseillé, notamment pour la construction d'une maison individuelle, de réaliser une étude de sols pour déterminer si des prescriptions constructives spécifiques sont nécessaires. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



## POLLUTION DES SOLS (500 m)

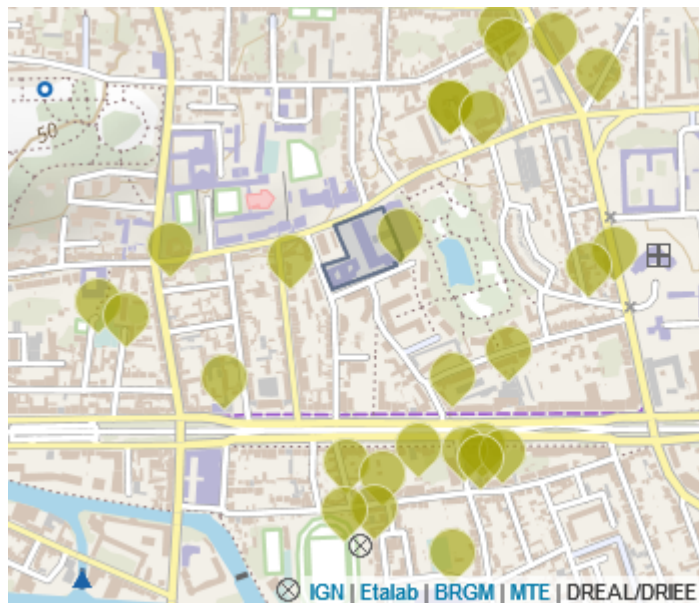


Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 28 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).

1 site(s) présente(nt) une proximité forte avec votre parcelle. Dans le cas où vous souhaiteriez en savoir davantage, il est recommandé de faire réaliser une étude historique et, le cas échéant, des analyses de sols par un bureau d'étude spécialisé dans le domaine des sols pollués.



## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 12

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 10

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100048A	12/11/2000	12/11/2000	12/02/2001	23/02/2001
INTE0100059A	05/01/2001	07/01/2001	12/02/2001	23/02/2001
INTE0100409A	24/03/2001	27/03/2001	06/07/2001	18/07/2001
INTE2031566A	13/08/2020	13/08/2020	23/11/2020	03/12/2020
INTE9300513A	08/06/1993	09/06/1993	28/09/1993	10/10/1993
INTE9300602A	10/06/1993	11/06/1993	26/10/1993	03/12/1993
INTE9500070A	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0924271A	30/06/2009	30/06/2009	16/10/2009	21/10/2009
IOCE0924293A	19/09/2009	19/09/2009	16/10/2009	21/10/2009

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTX8710333A	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987

## ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
VRIGNON Albert, forge serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3811926">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3811926</a>
PELVE, station-service et garage	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812051">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812051</a>
DAUDIN Yves, garage	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812374">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812374</a>
ROBIN Jean, garage atelier	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812208">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812208</a>
BIDOIS Pierre, garage	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812494">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812494</a>
LANRIEC Maurice, dépôt d'acétylène dissous	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812665">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812665</a>
SAGET Jacques / SAGET Ange, atelier de tôlerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812597">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812597</a>
DELAMAIRE Auguste/ BLANC NET Sté, laverie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812540">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812540</a>
GOUILLET MICHEL / GOUILLET ALEXANDRE, garage	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3813364">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3813364</a>
ORMAIN / ORMAIN SA / DANIEL Roger / EMERY Serge / ORMAIN SA/GALAIS MIREILLE/DENIS JEANNINE/SHELL FRANCAISE Sté/GUYON NICOLE/BERTIGNAC JEAN PIERRE/HOUDUS JULES/SHELL BERRE Sté, station service	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3813456">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3813456</a>
OLLIVE Marcel	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP465885">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP465885</a>
LANRIEC Maurice	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468940">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468940</a>
SHELL FRANCAISE (Rennes)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP470142">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP470142</a>
DELAMAIRE Auguste - BLANC NET	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP469914">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP469914</a>
SIMON Emmanuel	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP470145">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP470145</a>
BATON	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP470042">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP470042</a>
Ville de Rennes: collège technique, dépôt de fuel	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3811944">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3811944</a>
OBERTHUR Imprimerie, dépôt de fuel	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812263">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812263</a>
BATON, station-service	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812277">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812277</a>

<b>Nom du site</b>	<b>Fiche détaillée</b>
Judin SARL, atelier de serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812574">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3812574</a>
PELVE SARL, atelier de tôlerie et application de peinture	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3813399">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3813399</a>
LOUIS Raymond	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468604">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468604</a>
SIMON Maurice	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP470147">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP470147</a>
LEMAITRE Roger	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468627">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468627</a>
ORANGE FRANCE (Centre Clients Rennes)	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP473484">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP473484</a>
HUET et BRIAU	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468907">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468907</a>
LE BOMIN	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468941">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP468941</a>
BIDOIS Pierre	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP469430">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP469430</a>